

Règlement du jeu concours de Noël.

Article 1 : Société organisatrice

La Toque d'Or, enseigne commerciale de la SARL BABI DIRECT MATERIEL, située au 55 avenue du plateau des Glières - 86000 Poitiers sous le numéro de SIRET 51372630700012, organise un concours du 29/10/2018 au 17/12/2018.

Article 2 : Modalités et conditions de participation

L'objet du concours est de réaliser une recette de Noël sur le thème de la forêt.

Pour participer au concours, le participant devra adresser à l'adresse mail : contact@latoquedor.com et ce avant le 20/11/18 minuit :

- une photo de la création
- ses informations personnelles : nom, prénom, adresse mail, adresse postale, pays de résidence et numéro de téléphone

Les personnes n'ayant pas justifié de leur identité, coordonnées ou qui auront fourni des informations inexactes seront disqualifiées. Seront également concernées les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations personnelles, nécessaires au bon déroulement du concours.

Ce concours intitulé "Jeu concours de Noël", n'est soumis à aucune obligation d'achat et est ouvert à toutes personnes physiques résidentes en France Métropolitaine.

Est exclu du concours l'ensemble du personnel de la société BABI DIRECT MATERIEL, y compris la famille et leurs conjoints.

Le non-respect du règlement entrainera l'annulation de la participation au jeu concours et de ce fait l'annulation de l'attribution du lot mis en jeu.

Le jeu concours et son évolution seront présentés sur le site : latoquedor.com et sa page Facebook : www.facebook.com/latoquedor.

Article 3 : Sélection des gagnants

A partir du 21 novembre, les photos seront partagées sur Facebook, les 6 photos ayant remportées le plus de « j'aime » seront gagnantes.
Les gagnants recevront un e-mail et seront également annoncés sur la page Facebook de l'organisateur.

Article 4 : Dotations

Les gagnants du concours remporteront un lot parmi les suivants :

- 1^{er} lot : une sauteuse MAUVIEL inox 24 cm
- 2^{ème} lot : une machine sous vide LACOR
- 3^{ème} lot : une planche à découper avec couteaux FORGE ADOUR
- 4^{ème} lot : des moules pâtisseries TELLIER-GOBEL
- 5^{ème} lot : un couteau à julienne TRIANGLE
- 6^{ème} lot – du chocolat CACAO BARRY Origine

La dotation ne pourra être en aucun cas échangée ou remboursée contre sa valeur en espèce ou toutes autres dotations.

La liste des dotations est susceptible d'être modifiée si nos partenaires ne tenaient pas leurs engagements de participation.

Le colis sera expédié 15 jours maximum après les résultats.

Article 5 : Droit à l'image

La photo de chaque participant devra être unique et libre de droits.

La société organisatrice, se réserve le droit d'utiliser à des fins de communications et de reproductions les éléments fournis par le participant.

Article 6 : Litiges

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité dans le cas où le jeu concours serait annulé, écourté, reporté ou dans le cas où les conditions et dates seraient modifiées. De ce fait, sa responsabilité ne pourrait être engagée.

Article 7 : Données personnelles

La participation au jeu concours implique l'utilisation de données personnelles fournies par les candidats (nom, prénom, adresse postale, pays, adresse mail, ...). Ces dernières seront enregistrées et

utilisées pour valider la prise en compte de la participation, la nomination du gagnant et l'acheminement du lot. Par conséquent, elles seront transmises aux prestataires techniques ainsi qu'au transporteur prenant en charge l'expédition du lot. De plus, l'adresse mail sera enregistrée dans la base de données permettant l'envoi de lettres d'informations.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les candidats devront envoyer un courrier à la société organisatrice.

Le gagnant autorise expressément, sans réserve et préalablement l'organisateur, à utiliser et à communiquer leur identité.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et électronique des participants.

Article 8 : Fraude

Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites, conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal. Tout litige sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Article 9 : Consultation du règlement

Le règlement sera consultable et téléchargeable pendant toute la période du jeu concours à l'adresse suivante : <https://www.latoquedor.com/blog/2018/10/23/103-notre-jeu-concours-de-noel>